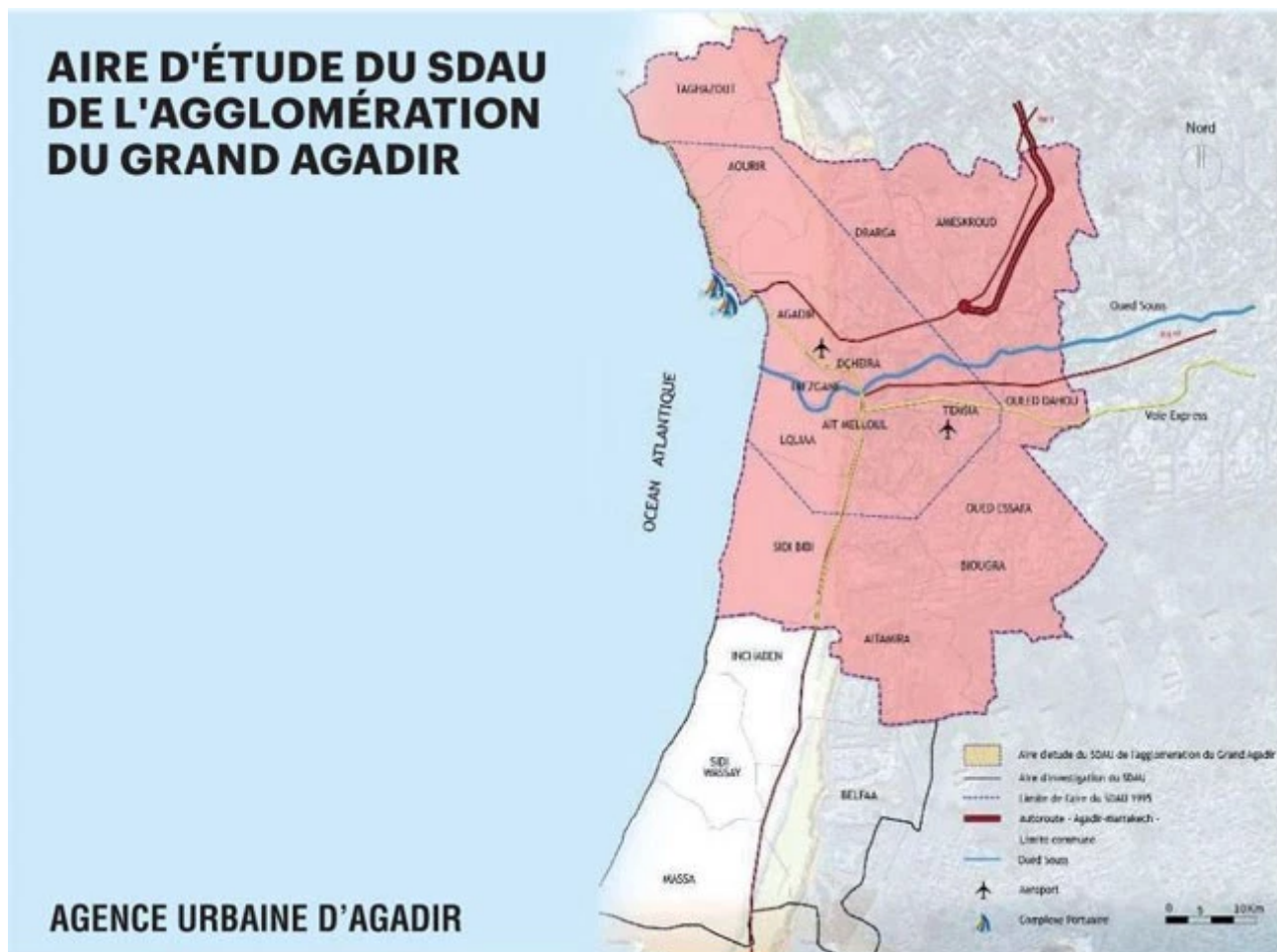


Grand Agadir : Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain se fait attendre

par Yassine SABER- leseco.ma – 11/08/2016



Alors que le SDAU a été déjà assujetti aux délibérations des conseils communaux, avant même les élections communales de septembre 2015, le

Grand Agadir devra encore attendre l'approbation finale de ce document après les élections législatives, puisque le visa de quatre ministères risque d'être incomplet.

Invraisemblable. C'est le qualificatif utilisé par plusieurs intervenants pour décrire le retard afférent à l'homologation du Schéma directeur d'aménagement urbain du Grand Agadir. Alors que le SDAU a été déjà assujéti aux délibérations des conseils communaux, avant même les élections communales de septembre 2015, le Grand Agadir devra encore attendre l'approbation finale de ce document d'urbanisme qui est déjà finalisé selon l'Agence urbaine d'Agadir. Et pour cause, le transfert pour visa à quatre ministères, notamment l'Intérieur, l'Équipement, l'Agriculture et les Finances, risque d'être incomplet à cause des prochaines élections législatives, prévues en octobre 2016.

C'est pourquoi, la révision finale de ce document qui tracera, dans une perspective de 25 ans, les grandes lignes du développement intégré du Grand Agadir, ne sera faite qu'après ce rendez-vous politique avec l'élection d'un nouveau gouvernement. Toujours du côté de l'Agence urbaine d'Agadir, d'autres facteurs expliquent ce retard qui a duré plus d'1 an. À l'issue des élections communales, le SDAU du Grand Agadir a été présenté aux nouveaux dirigeants des communes urbaines et rurales, alors que des ajustements ont été effectués, suite au dernier recensement de la population; sans oublier les concertations à propos de l'extension de la zone irriguée, avec la réalisation du projet de la station de dessalement de l'eau de mer à Tinfrit pour l'irrigation agricole.

À cela s'ajoutent, des corrections également émises par les eaux et forêts par rapport aux orientations relatives au domaine forestier. Aujourd'hui, en attendant l'homologation de ce document, l'Agence urbaine d'Agadir a déjà entamé la réalisation des Plans d'aménagement (PA) qui déclinent généralement les orientations globales du SDAU, au niveau des différentes localités.

En effet, le SDAU du Grand Agadir, à l'instar des autres documents urbanistiques des autres agglomérations, est passé par trois phases réglementaires. Au moment où le comité central de suivi a validé, en décembre 2014, le SDAU, dans sa phase de détermination des orientations et options majeures d'aménagement, c'était au tour du comité local de l'approuver, en mai 2015, avec les délibérations des conseils communaux qui ont permis de recueillir leurs avis et propositions avant d'envoyer

ce document à l'homologation dans un délai ne dépassant pas trois mois, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi 12/92, relative à l'urbanisme. Par ailleurs, l'aire d'étude du SDAU est étalée sur une superficie égale à 2.200 km² et couvrant près de 60% de la base économique du territoire de la Région Souss-Massa.



Auteur : Michel Terrier

Un ancien d'Agadir revenu au pays. [Voir tous les articles par Michel Terrier](#)



Michel Terrier / 12 août 2016 / Actualités